

Ville d'Allauch



Crise sécheresse
Communes concernées dans les Bouches-du-Rhône
sur les bassins de l'Huveaune amont et aval

- Jouques
- Peyrolles-en-Provence
- Auriol
- Belcodène
- Cadolive
- La Bouilladisse
- La Destrousse
- Peypin
- Roquevaire
- Saint-Savournin
- Aubagne
- Allauch
- Gémenos
- Carnoux-en-Provence
- Mimet
- Plan de Cuques
- La-Penne-sur-Huveaune,
- nord de Roquefort-la-Bédoule
- Marseille 4, 5, 8, 9, 10, 11, 12 et 13

MÉTÉO

Sécheresse : des mesures de protection des ressources ont été prises par la préfecture des Bouches-du-Rhône

Allauch, au même titre que d'autres communes du bassin versant aval de l'Huveaune ainsi que 8 arrondissements marseillais, ont été placés en état de crise sécheresse le 20 mai dernier par arrêté préfectoral.

Publié le 23 mai 2022

Cette décision impose des restrictions pour les industries, les collectivités, l'agriculture et les particuliers. L'arrosage des espaces verts est désormais interdit sauf de 20h à 7h, pour les potagers, arbres et arbustes, pour les particuliers comme pour les collectivités.

Pour les particuliers, sont également interdits le remplissage des piscines ainsi que le lavage des véhicules.

Alors que le réchauffement climatique s'accélère, nous devons tous faire preuve de solidarité en adoptant les bons gestes afin de préserver cette ressource vitale qu'est l'eau :

- > Utiliser sa machine à laver et son lave-vaisselle totalement rempli en mode "éco" et préférer les machines de types A++ lors d'un achat en vérifiant la quantité d'eau utilisée par celle-ci
- > Privilégier les douches de courtes durées
- > Faire la chasse aux robinets qui coulent et aux micro-fuites
- > Collecter l'eau de pluie à la descente des gouttières pour l'arrosage des fleurs et des pelouses ou pour laver la voiture...

La commune d'Allauch a déjà engagé de nombreuses actions visant à réduire sa consommation d'eau et à promouvoir la biodiversité dans ses quelques 18 hectares d'espaces verts : reconversion des pelouses par des prairies fleuries et des végétaux adaptés au climat sec, arrosage maîtrisé grâce à des réseaux de type "goutte à goutte" et des programmations optimisées durant la nuit, rationalisation des suspensions fleuries, très gourmandes en eau, inspections régulières des systèmes d'arrosages afin de pister les fuites, suppression du nettoyage des véhicules municipaux durant l'été, etc...

Plusieurs autres projets sont en cours de réalisation et viendront compléter le dispositif actuel. Parmi eux, celui de lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration des eaux pluviales dans les espaces publics en végétalisant les noyaux villageois et en désimperméabilisant les cours d'écoles.

[Consultez l'arrêté préfectoral ici](#)

>

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :

se : des mesures de protection des ressources ont été prises par la préfecture des Bouches-du-Rhône - Ville

8h30 > 12h - 14h > 17h30

Samedi :

8h30 > 12h